



YPREMA

Rapport sur l'égalité hommes - femmes

Exercice 2023

Publication : 28/02/2024

Sommaire

- | | | |
|-----------|--|--------|
| #1 | Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes | Page 3 |
| #2 | Ecart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes | Page 4 |
| #3 | Pourcentage de salariées revenues de congé maternité et ayant bénéficié d'une augmentation | Page 5 |
| #4 | Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations | Page 5 |

#1 Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes*

Classification Âge	OUVRIERS	EMPLOYES	ETAM	CADRES
	Moins de 30 ans	-1.8%	NC	NC
De 30 à 39 ans	7%	NC	NC	NC
De 40 à 49 ans	NC	NC	-2.2%	33.1%
Plus de 50 ans	NC	NC	NC	NC
TOTAL	5.8%			

* Les données ne sont pas renseignées lorsque le groupe est constitué de moins de 3 femmes et de 3 hommes.

Conclusion : Le rapport des salaires hommes/femmes au sein d'YPREMA se positionne en faveur des hommes.

Attribution : 34 points sur 40

#2 Ecart de taux d'augmentation individuelles entre les femmes et les hommes

	Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence		Nombre de salariés		Taux d'augmentation		Ecart de taux d'augmentation
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ensemble de salariés	24	48	32	58	5%	7.3%	2.3%

Les augmentations de salaire sont attribuées au mois de mars.

*Les apprentis et les étudiants en contrat de professionnalisation ne sont pas pris en compte car ils sont soumis au barème conventionnel.

Attribution : 35 points sur 35

#3 Pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficié d'une augmentation

	Nombre de salariés de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariés augmentés
	Total	Augmentées	
Ensemble de salariés	0	0	100%

En 2023, la société n'a pas eu de retour de congé maternité. Cet indicateur est incalculable au titre de l'année 2023.

La note totale de l'index sera recalculée sur 85 points puis ramenée sur 100 points.

Attribution : 0 points sur 15 - Incalculable

#4 Nombre de salariés femmes et hommes parmi les dix salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations

Parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations en 2023, on dénombre :

- 6 hommes ;
- 4 femmes ;

Il est à noter que même si la part des femmes (40%) est inférieure à celle des hommes ; elle reste proportionnelle à la part que représente les femmes dans l'effectif total (35%)

Attribution : 10 points sur 10

Note finale : 93 points sur 100 points